

# ACCUEIL JEUNES

NOM : .....

Prénom : .....

Né(e) le : .....



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(AUX) :

PERE Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... N°travail : .....

N° de portable : .....

Courriel : .....

Autorité parentale : oui  non

MERE Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... N° travail : .....

N° de portable : .....

Courriel : .....

Autorité parentale : oui  non

N° CAF ..... Montant QF : .....

QF1  QF2  QF3  QF4

CCPI  Hors CCPI

N° allocataire MSA : ..... Montant QF : .....

Autres régimes, précisez (EDF, SNCF...): .....

Numéro de sécurité sociale: .....

### Personnes autorisées à récupérer le jeune (autres que les parents) :

NOM..... Tél : .....

NOM..... Tél : .....

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

## VACCINATIONS :

- photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

- Angine  Rubéole  Varicelle  Scarlatine  Oreillons   
 Rhumatisme articulaire aigu  Coqueluche  Rougeole  Otite

- ALLERGIES : Asthme  Médicamenteuses   
 Alimentaires

## OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

Régime alimentaire, allergies, problème de santé ou autres  
 .....  
 .....  
 .....

**Si le jeune suit un traitement médical, joindre une ordonnance récente et les médicaments. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.**

## MEDECIN TRAITANT :

Nom : ..... Tél : .....

Adresse : .....

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné M. ou Mme ..... autorise mon enfant à participer aux activités de l'accueil de jeunes dans le cadre des animations relatives aux vacances scolaires, aux samedis, aux mercredis et en soirée.

J'accepte que toute personne responsable dans le cadre des activités proposées, prenne le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état du jeune (traitement médical sur ordonnance, secours, urgences ...)  
 Je déclare exacts les renseignements fournis sur cette fiche.

A..... le  
 Signature

## DOCUMENTS A FOURNIR

### INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS / ACCUEIL DE JEUNES

#### Documents obligatoires

- 1 photo d'identité
- Attestation de responsabilité civile
- Photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé
- Photocopies des pages concernant les maladies contagieuses et les hospitalisations
- Attestation de quotient familial CAF ou MSA (sinon le tarif le plus élevé vous sera facturé)

#### Documents facultatifs :

- Test aquatique ou savoir nager ou sauv'nage (obligatoire pour les activités nautiques).
- Tous documents pouvant justifier de décisions (jugement, problèmes médicaux...)

Le projet pédagogique est disponible à l'accueil de la MELI et pourra vous être remis sur demande.

Pour rappel, un jeune inscrit à l'accueil de jeunes, peut participer à l'accueil de loisirs, pas besoin de refaire un dossier.

Dans ce cas, il devra respecter le règlement intérieur et s'acquitter des tarifs tickets journée, ½ journée avec ou sans repas.

#### Tarif Accueil de jeunes

	TARIFS
0 à 965€	1€
966€ et +	2€

**Nouveauté :** Pour participer aux soirées, sorties ou animations diverses, une participation de 1€ ou 2€ est obligatoire en plus d'un éventuel supplément lié à l'activité.

#### Les tarifs de l'accueil de loisirs (à titre indicatif) :

TARIFS CCPI	Journée	Journée Repas	Journée 2 <sup>ème</sup> enfant	Journée repas 2 <sup>ème</sup> enfant	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,30€	4,80€	2,97€	4,32€	2,45€	4,15€
566 à 765€	4,40€	6,45€	3,96€	5,80€	3,20€	5,60€
766 à 965€	5,90€	8,70€	5,31€	8,21€	4,30€	7,60€
966€ et +	8,35€	11€	7,51€	10,89€	5,80€	10,40€

#### **Prix du repas : 4€**

TARIFS HORS CCPI	Journée	Journée Repas	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,46€	5,04€	2,60€	4,35€
566 à 765€	4,62€	6,77€	3,35€	5,90€
766 à 965€	6,19€	9,13€	4,50€	7,95€
966€ et +	8,76€	11,55€	6,10€	10,90€

# règlement intérieur accueil de jeunes

## PRESENTATION

L'accueil de loisirs est implanté rue de tous les diables 36100 ISSOUDUN, et dépend de l'association MELI représentée par le Directeur M HERVOUET Eric.

Coordonnées 02-54-21-12-36

Cet accueil est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Le numéro d'habilitation pour la saison 2024-2025 est le n° 0360067AJ000224.

## FONCTIONNEMENT

### • Modalités

L'accueil de jeunes fonctionne les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

Pour répondre aux attentes des jeunes, des soirées en semaine, les mercredis et les samedis peuvent être proposés.

L'accueil reste accessible à tous les jeunes à partir de 12 ans et jusqu'au lycée. Il n'est fait aucune distinction par groupe d'âges. Pour les sorties ou activités spécifiques, des groupes par tranche d'âge sont effectués afin de respecter le rythme de chacun.

L'accueil des jeunes se fait par tranche horaire de 2 heures (temps nécessaire au déroulement d'une activité).

Il est demandé aux parents qui souhaitent que leur jeune rentre seul ou accompagné d'une tierce personne de signer la décharge de responsabilité. (voir annexe)

Pour des demandes de sorties exceptionnelles, la famille doit en informer l'équipe par écrit.

### • Inscriptions

L'inscription et l'adhésion à l'association sont obligatoires pour que le jeune puisse être admis à l'accueil de jeunes.

Pour cela, la famille doit :

- ★ Remplir un dossier d'inscription disponible à l'accueil de la MELI ou envoyé par mail.
- ★ Fournir les documents nécessaires
- ★ S'acquitter de l'adhésion

**Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet.**

### • Activités

Les activités, sorties ou projets sont définis par les jeunes ou sur proposition de l'animateur.

Une quinzaine de jours avant la date de l'activité ou des vacances, les jeunes sont informés des animations par le biais du compte Facebook ou Instagram de la MELI ou le compte promoteur du net Marceau MELI ou par l'envoi d'un mail.

Les jeunes sont autonomes dans l'organisation de leur projet mais toujours encadrés et accompagnés par un animateur.

Le tarif des animations est fixé par l'animateur en tenant compte du quotient familial.

Des manifestations sont organisées tout au long de l'année pour aider au financement d'une partie de leur projet (activités, sorties, camps...)

**Il est obligatoire de s'inscrire pour participer aux différentes animations.  
Attention, le nombre de places est limité.**

### **ANNULATION**

En cas d'annulation de l'activité ou de la sortie pour des raisons propres à l'organisateur, si une participation a été versée, la MELI procédera au remboursement.

En cas d'annulation par la famille, **aucun remboursement** ne sera effectué (sauf cas de force majeure).

Merci de prévenir le plus rapidement possible de l'absence du jeune pour permettre une meilleure organisation.

- **Horaires**

Présence minimum de 2 heures souhaitée lors d'une activité.  
A définir en fonction des projets.

- **Alimentation / entretien**

Les repas sont préparés par le restaurant scolaire Diderot (vacances scolaires).  
Pour les sorties, il est demandé aux familles de préparer un pique-nique.

L'entretien des locaux est assuré quotidiennement par les agents d'entretien.

### **TARIFS / PAIEMENT**

Le règlement s'effectue directement à l'accueil de la MELI, en espèces, chèques, chèques vacances ou carte bancaire. Pour les attestations de présence ou factures, le signaler au directeur de l'accueil de jeunes, celles-ci ne pourront être établies qu'une fois la période terminée et le solde réglé.

Chèques vacances acceptés - CE  
Possibilité de paiement en plusieurs fois, nous consulter.

**L'adhésion à la MELI est obligatoire**

	<b>CCPI carte Réseau Jeune</b>	<b>Hors CCPI</b>
Adhésion	5€	20€

Afin de respecter la convention signée avec la CAF et bénéficier du soutien financier, nous sommes dans l'obligation de demander une participation aux familles qui tient compte du quotient familial.

Ainsi pour participer aux soirées, sorties ou animations diverses, la famille devra s'acquitter d'une somme forfaitaire en plus du prix lié à l'activité.

	<b>TARIFS</b>
QF1 : 0 à 965€	1€
QF2 : 966€ et +	2€

**Un jeune de l'Accueil de Jeunes peut participer à l'Accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires, la famille devra s'acquitter des tickets aux tarifs suivants :  
(Tarifs donnés à titre indicatifs)**

<b>TARIFS CCPI</b>	Journée	Journée Repas	Journée 2 <sup>ème</sup> enfant	Journée repas 2 <sup>ème</sup> enfant	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,30€	4,80€	2,97€	4,32€	2,45€	4,15€
566 à 765€	4,40€	6,45€	3,96€	5,80€	3,20€	5,60€
766 à 965€	5,90€	8,70€	5,31€	8,21€	4,30€	7,60€
966€ et +	8,35€	11€	7,51€	10,89€	5,80€	10,40€

**Prix du repas : 4, 10€**

<b>TARIFS HORS CCPI</b>	Journée	Journée Repas	½ journée	½ journée repas
0 à 565€	3,46€	5,04€	2,60€	4,35€
566 à 765€	4,62€	6,77€	3,35€	5,90€
766 à 965€	6,19€	9,13€	4,50€	7,95€
966€ et +	8,76€	11,55€	6,10€	10,90€

### **ENCADREMENT**

Dans le respect de la législation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée :

- un animateur directeur permanent référent jeunesse diplômé Marceau BRUNET, BPJEPS APT, PSC1, BAFA

Si besoin, l'équipe peut être complétée par :

- des animateurs diplômés BAFA, PSC1, SB
- des intervenants diplômés d'état pour les pratiques d'activités dites à risque (voile, équitation, escalade...)

### **SECURITE / HYGIENE**

L'équipe d'animation est responsable des jeunes pendant les heures d'ouverture.

Dans le cadre d'activités ou en cas de problème particulier, le jeune peut être transporté dans un véhicule personnel, dans le respect du code des assurances (voir autorisation de transport) En temps normal les jeunes sont transportés soit par un transporteur privé, soit dans les mini-bus de l'association par des animateurs titulaires du permis de conduire et ayant suivi une formation au préalable.

Le médecin de famille, à défaut celui du centre, ou les pompiers sera amené à intervenir sur le centre dans tout problème de santé et dans toute urgence.

L'équipe d'animation donnera à un jeune des médicaments que sur ordonnance médicale et autorisation parentale.

## **RESPONSABILITE DU JEUNE ET DE SA FAMILLE**

Le jeune inscrit à l'accueil de jeunes, se doit de respecter le règlement, le matériel et toutes les autres personnes travaillant dans la structure.

Dans le cas où un jeune commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux, sa responsabilité serait engagée et un dédommagement financier serait envisagé.

L'équipe d'animation demande au jeune de :

- ★ Respecter les personnes (pas d'insultes, de crachas, violences)
- ★ Avoir un comportement adapté à la vie en groupe et lors des transports
- ★ Respecter les horaires
- ★ Accepter et respecter le règlement intérieur

En cas de manquement, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure le jeune de façon temporaire ou définitive.

Il est demandé aux familles :

- ★ de respecter les horaires
- ★ d'avertir rapidement la direction en cas de désistement
- ★ de respecter les diverses recommandations
- ★ d'avertir rapidement l'équipe de direction de tout changement d'ordre personnel (divorce, décès, décision judiciaire...) pouvant expliquer un changement de comportement du jeune ou une modification d'organisation.

## **ASSURANCES**

L'accueil de jeunes est assuré auprès de la MACIF et couvre les jeunes et le personnel. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

## **DIVERS**

Pour les activités nautiques (kayak, planche à voile, voile...), le test aquatique est exigé.

Même si le jeune sait nager, sans le test il ne pourra pas participer à ces activités.

Il n'en est pas de même pour la baignade.

Dans le cadre de l'accueil, les jeunes sont souvent filmés ou pris en photo. Les images pourront être utilisées au cours d'animation et éventuellement diffusées (journaux locaux, presse municipale...) le tout à but non lucratif. (Voir autorisation droit à l'image)

## FICHE AUTORISATIONS A RETOURNER COMPLETEE

Je soussigné(e).....  
Responsable légal du jeune .....

- l'autorise à participer aux sorties, activités, séjours, mini-séjours organisés dans le cadre de l'Accueil de Jeunes durant les vacances scolaires, week-end, soirées.
- autorise qu'il soit pris en photo et filmé, dans le cadre des activités pratiquées à l'accueil de jeunes. Ces images à but non lucratif, seront utilisées pour alimenter la presse locale, municipale, les dépliants et les réseaux sociaux de la MELI.
- l'autorise à être transporté dans un véhicule de transport collectif, minibus ou voiture personnelle (en dernier recours et dans le respect du code des assurances) pour se rendre aux activités proposées par l'Accueil de jeunes.
- l'autorise à partir seul de l'accueil de jeunes à la fin des activités .  
Je décharge la structure organisatrice de toute responsabilité.  
L'autorisation est valable pour l'année scolaire 2024/2025.

Le programme des vacances, des soirées, des sorties, est envoyé par mail. Si vous ne disposez pas d'adresse mail, vous pouvez venir le retirer à l'accueil de la MELI.

Si mon jeune participe à des activités de l'accueil de loisirs, je m'engage à respecter le règlement intérieur de celui-ci, disponible sur demande.

Je m'engage à faire parvenir dans les plus brefs délais toutes modifications (changement de domiciliation, n° de téléphone...) ou changement de situation familiale qui pourraient avoir des conséquences dans l'organisation de l'Accueil de jeunes.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de jeunes et en accepte les conditions.

Fait à  
Le

Signature